



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 septembre 2020

OBJET :

DE-20-09-1-12) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA
SOCIETE I3F POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 22
LOGEMENTS SOCIAUX SIS 142-144, RUE DE MONTREUIL A VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme
ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absent : M. LEROY .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200930-lmc1H7686H1-DE
Date de réception en Préfecture : 08/10/2020
Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2016 approuvant la convention tripartite entre la ville, l'OPH de la Ville de Vincennes et la société I3F ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2020 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société Immobilière 3F, afin de réaliser une opération de construction de 22 logements sociaux familiaux (7PLAI/15PLS) sis 142-144, rue de Montreuil à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 4 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 septembre 2020,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 septembre 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 4 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière concernant l'opération de construction de 22 logements sociaux (7PLAI/15PLS) sis 142-144, rue de Montreuil à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé